

AIDES FINANCIERES

Le Pass'Sport est une aide (allocation de rentrée sportive) versée par l'État = permettant de soutenir la pratique sportive dans une structure éligible proposant une offre d'activité physique.

Ce coupon est utilisable **dans l'ensemble de nos clubs**, qui sont recensés dans [la carte des clubs](#).



LE MONTANT

L'aide est de **50 €** par personne.

L'ELIGIBILITE

Le dispositif est ouvert pour **la saison 2024-2025** aux personnes remplissant certaines conditions. Découvrez votre éligibilité sur le lien suivant : <https://pass.sports.gouv.fr/v2/tout-savoir-sur-le-pass-sport#pour-qui>.

LES MODALITES

Ce dispositif est ouvert du 1^{er} juin au 31 décembre 2024.

Cette année, aucune démarche d'inscription n'est à effectuer pour bénéficier du pass Sport. Les jeunes éligibles à cette aide recevront directement leur QR code le 30 mai, et le 30 août 2024 pour les étudiants boursiers, par e-mail et/ou SMS.

Toute inscription devra être terminée au 31 décembre 2024 au plus tard. Au-delà de cette date plus aucune procédure de déduction ne devra être prise en compte. Les demandes de remboursements ne seront plus possibles.

CAS D'INSCRIPTIONS ANTICIPÉES

Si vous devez procéder à des inscriptions anticipées en juin/juillet et que vous avez la certitude de votre éligibilité au dispositif, vous pourriez déposer au club un chèque de caution de 50 euros déduit de votre inscription que la structure conserverait jusqu'à la finalisation de l'inscription dès le mois de septembre sur présentation du coupon Pass'Sport.

À partir du 1^{er} septembre, tous les clubs pourront, d'un simple scan d'un QR code, téléverser et valider en 3 clics le pass Sport d'un jeune.

NOTA : les attestations d'affiliation sont à demander auprès du service Conseil aux Clubs – mail : accompagnementclubs@lfp.fff.fr

Pour en savoir plus :
www.pass.sports.gouv.fr